

Régimes d'absences à temps partiel

Type d'absence à temps partiel	Horaire
IC BeST 50%	1 semaine sur 2
	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
IC BeST 20%	4 jours/semaine
	5 jours à 80% de la durée du travail
	3 jours/semaine + 2 demi- jours/semaine
IC aménagement fin de carrière 20%	travailler 4 semaines + 1 semaine libre
	Travailler 4 jours + 1 jour libre
IC congé parental 50%	1 semaine sur 2
	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
IC congé parental 20%	4 jours/semaine
	5 jours à 80% de la durée du travail
	3 jours/semaine + 2 demi- jours/semaine
IC soins palliatifs 50%	1 semaine sur 2
	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
IC soins palliatifs 20%	4 jours/semaine
	5 jours à 80% de la durée du travail
	3 jours/semaine + 2 demi- jours/semaine
IC soins membre famille 50%	1 semaine sur 2
	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
IC soins membre famille 20%	4 jours/semaine
	5 jours à 80% de la durée du travail
	3 jours/semaine + 2 demi- jours/semaine
congé prestations réduites raisons soc fam 50%	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
congé prestations réduites raisons soc fam 20%	5 jours à 80% de la durée du travail
	4 jours/semaine
disponibilité prestations réduites convenances personnelles 50%	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
disponibilité prestations réduites convenances personnelles 20%	5 jours à 80% de la durée du travail
	4 jours/semaine
disponibilité prestations réduites aménagement fin de carrière 50%	travailler 1 semaine + 1 semaine libre
	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
disponibilité prestations réduites aménagement fin de carrière 80%	travailler 1 semaine + 4 semaines libre
	continuer régime 2 ^{ème} année 20 semaines
congé prestations réduites maladie 50%	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
	5 jours à 50% de la durée du travail
congé prestations réduites maladie 20%	4 jours/semaine
	5 jours à 80% de la durée du travail
dispense de service aménagement fin de carrière 20%	travailler 4 semaines + 1 semaine libre
	travailler 4 jours + 1 jour libre
dispense de service aménagement fin de carrière 50%	Travailler 1 semaine + 1 semaine libre
	3 jours/semaine 1 et 2 jours/semaine 2
dispense de service aménagement fin de carrière 80%	Travailler 1 semaine + 4 semaines libre